La Parole divine est créatrice

Nam Deus produxit non tunc, cum Filium genuit, in quo disposuit : sed sicut generando Filium ab aeterno disposuit, se producturum in tempore, sic producturum in tempore. In ipsa dispositione Dei aeterna non solum erat, quod res producerentur, sed etiam quando producerentur. Et hoc modo *dicere* in diversis diebus dictum eandem importat dispositionem et aeternam, in qua simul disponuntur aeternaliter, quae successive producuntur ex tempore. *2S*, d13, dub3 (2, 332a-b).	Dieu n'a pas produit (les créatures) lorsqu'il a engendré son Fils en qui il a tout disposé. Mais en engendrant son Fils, il a ainsi disposé éternellement qu'il produirait dans le temps, et ainsi a-t-il produit au temps fixé. Car, dans cette disposition éternelle non seulement il a déterminé quelles choses seraient produites, mais aussi quand elles seraient produites. Et ainsi **la parole proférée** en divers jours relève d'une même et éternelle disposition en laquelle sont disposées toutes à la fois, les choses qui seront produites successivement dans le temps.

Trad. L. Mathieu, *Breviloquium*., 1, p. 29-30 ; même citation dans *Mémorial Doucet*, p. 186.